

**Février 2018** : remise du rapport pour la transformation de la voie professionnelle par Régis Marcon (chef étoilé) et Céline Calvez (députée LREM) qui ne connaissent pas la formation professionnelle initiale, son organisation, ses élèves et le travail des PLP.

**Jusqu'à mai 2018** : le cabinet et la DGESCO écoutent les propositions des organisations syndicales

**28 mai 2018** : le ministre dévoile sa réforme qui reprend les propositions du rapport Calvez/Marcon mais pas celles de la profession.

**Depuis le 28 mai** : aucune concertation/négociation lancée par le ministère. A la demande de l'intersyndicale (tous les syndicats !) première réunion multilatérale le 7 septembre. Mais aucun document de travail n'est dévoilé. Le ministre ne veut pas entendre la profession mais il poursuit sa communication sur les principes et les objectifs. Le ministère avance à marche forcée sans dévoiler les détails de la mise en application de sa réforme.

Face aux discours du cabinet et du ministre, le SNUEP-FSU a porté et porte des solutions concrètes. Il a toujours été force de propositions pour renforcer la voie professionnelle en portant la nécessaire revalorisation salariale et une reconnaissance du travail et de l'investissement au quotidien des PLP. Il y a urgence à améliorer les conditions de travail de tous les personnels.

Le ministre s'est bien engagé, de lui-même, dans un rapport de force avec les PLP. Il ne veut pas entendre la profession. Celle-ci et le SNUEP-FSU prendront leurs responsabilités.

*Ce document décrypte les 12 points clés de la réforme, les nouvelles classes passerelles vers les STS et l'impact de la loi Avenir Pro sur le financement des LP. Un modèle de motion de CA est proposé à la fin.*

---

## LES 12 POINTS CLÉS DU MINISTRE POUR RÉNOVER LA VOIE PROFESSIONNELLE

### Des campus d'excellence ancrés dans les territoires

Les campus des métiers et des qualifications ont été introduits dans l'annexe de la loi de refondation de juillet 2013. A l'époque le ministère met l'accent sur la nécessité de «faire émerger des campus des métiers, pôles d'excellence offrant une gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel spécifique » et la possibilité pour ces campus « d'accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience) et d'organiser des poursuites d'études supérieures et des conditions d'hébergement et de vie sociale. » L'introduction dans la loi de ce concept devait permettre le financement par les régions de nouvelles structures permettant entre autres d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des lycéens professionnels. Force est de constater que 4 ans après peu de campus ont été réellement financés par les régions. Ces campus sont bien souvent des

coquilles vides, des mises en réseau d'établissements sans moyen supplémentaire et sans amélioration des conditions de vie des lycéen-nes (nouveau internat, complexes sportif...). Par contre, ces mises en réseau ont été le prétexte pour imposer le développement du mixage des parcours et des publics. Malgré ce constat très négatif, le ministre persiste à vouloir développer ces campus alors que les régions n'ont démontré que peu d'appétence pour leurs financements.

Ces campus d'excellence proposés par JM Blanquer résultent d'une préconisation du rapport Calvez/Marcon sous prétexte de décloisonner l'enseignement professionnel et de permettre des expérimentations, pour développer la mixité des publics et des parcours, et la mutualisation des plateaux techniques. 3 campus seront créés par région.

Par ailleurs, le ministre annonce un renforcement de la mise en réseau des lycées des Lycées Pro.

## Nos critiques

---

Actuellement seul 3 CMQ fonctionnent sur les 78 existants. Certains campus ne comprennent pas de LP. Ils participent à la mise en place du mixage des publics et du mixage des parcours à marche forcée.

Les plateaux techniques y sont souvent surchargés au détriment des apprentissages des élèves de LP.

Le statut du directeur opérationnel de ces campus d'excellence reste à définir, est-ce un enseignant ? Un professionnel ?

## Nos propositions

---

Le SNUEP-FSU propose un vrai plan d'investissement pour nos établissements, indépendant de la notion de campus, ainsi qu'une vraie carte des formations qui prennent en compte la notion d'aménagement des territoires et les difficultés de mobilité des élèves de LP.

### Un appel à projet PIA3 doté de 50 M€ en faveur de la voie pro

Il s'agit là d'un **effet d'annonce**, 50 M€ c'est très peu par rapport au budgets global de la formation professionnelle.

**Ce Projet investissement avenir est très insuffisant et ne concerne pas uniquement les élèves de LP** mais la globalité des publics concernés par la Voie Professionnelle, y compris le supérieur.

Il génère un problème d'égalité sur le territoire en fonction des campus qui percevront ou pas une part de cet investissement.

Le SNUEP-FSU revendique un vrai plan d'investissement en faveur de l'enseignement professionnel scolaire public.

### De l'apprentissage dans tous les LP

Cette proposition émane du rapport Calvez/Marcon dans le but de développer l'apprentissage.

Elle vise à développer le mixage des parcours afin de permettre aux jeunes de partir en apprentissage à n'importe quel moment de leur formation.

Elle permet d'imposer l'apprentissage dans les LP afin d'obtenir un financement par la TA.

Avec cette mesure, les PLP recevront dans leurs classes des jeunes qui ont des rythmes différents d'alternance lycée/entreprise. Les apprentis sont plus souvent en entreprise.

## Nos critiques

---

Le SNUEP-FSU alerte depuis longtemps sur les dangers du mixage des publics et des parcours. Les différents statuts des jeunes et les risques liés aux ruptures de contrat d'apprentissage seront générateurs de problèmes pédagogiques. Le mixage n'est pas sans conséquences pour les enseignant-es. En effet, le temps de formation n'étant pas le même, on peut craindre une remise en cause du statut des PLP avec une volonté de tendre vers une annualisation du temps de travail.

Les conditions de travail peuvent s'en retrouver dégradées. L'enseignant-e doit s'adapter au rythme décalé des élèves et des apprentis. Cela constitue une difficulté non négligeable pour

mettre en place une progression pédagogique ou un plan de formation cohérent. De plus, les apprentis n'étant pas soumis de la même manière au respect du règlement intérieur de l'établissement, la gestion de classe peut s'en trouver affectée.

Par ailleurs, l'introduction de sections ou d'unités d'apprentissage dans chaque LP ne saurait masquer, par un financement nouveau lié à la TA, une baisse conséquente de la part Hors quota.

Enfin, la présence de l'apprentissage dans les LP contribue à la privatisation de la formation professionnelle ainsi soumise à la mainmise des branches.

## Nos propositions

---

Le SNUEP-FSU est favorable à un financement automatique avec un reversement de la TA pour tous les LP. Il refuse l'introduction de l'apprentissage en lycée professionnel et revendique une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

## Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes

Sept mois après l'obtention d'un diplôme sous statut scolaire, 57 % des titulaires d'un CAP et 46 % des bacheliers professionnels sont au chômage. La complexité et l'hétérogénéité de la voie professionnelle nous obligent à ne pas tirer de conclusions hâtives sur des chiffres bruts car l'insertion professionnelle des jeunes est très différente selon les filières.

Certains secteurs regroupant plusieurs baccalauréats professionnels offrent une bonne insertion professionnelle, même à l'international : c'est le cas pour « Moteurs et mécanique automobile », « Énergie, génie climatique », « Agroalimentaire, alimentation, cuisine ».

En revanche, les spécialités tertiaires, dont les effectifs sont les plus importants, ont les taux d'insertion les plus faibles. En GA par exemple, 30 % des jeunes sont au chômage trois ans après l'obtention de leur diplôme. Ces filières accueillent un

public spécifique où sont surreprésentés les filles, les enfants issus de catégories sociales défavorisées et de l'immigration. Par ailleurs, le coût unitaire par lycéen-ne est beaucoup plus faible que dans les spécialités industrielles (un lycéen-ne dans le domaine de l'industrie coûte 30% de plus qu'une lycéenne tertiaire).

Il est important d'avoir aussi à l'esprit aussi qu'environ 50% des jeunes bachelier-es professionnel-les n'exercent pas dans un métier pour lequel elles / ils ont été formé-es. Et c'est d'autant plus vrai en « Commerce et Vente », « Services à la personne », et « Gestion-Administration ». Dans ces filières, les jeunes diplômé-es exercent donc peu dans le champ d'activité pour lequel ils ont été formés et, en plus, elles et ils doivent souvent accepter des emplois sous-qualifiés par rapport à leur niveau de diplôme (seuls 4% des bacs pro vente exercent en tant qu'attaché-e commercial-e).

### Nos critiques

#### **Carte des formations**

Les cartes de formations, qui sont de la responsabilité des Régions et des Rectorats, sont revisitée-es chaque année. Les décideurs arbitrent selon des critères qui reflètent leurs intérêts économiques et politiques propres et trop souvent dans une visée à court terme. Ainsi les Régions, qui avaient jusque-là en charge le pilotage de l'apprentissage, maintiennent, augmentent les capacités d'accueil ou ouvrent des sections en apprentissage dans les secteurs où les besoins en emplois immédiats sont nombreux sur leur territoire. Les Rectorats n'observent pas complètement cette même logique. Ils maintiennent par exemple l'ensemble des filières tertiaires qui sont peu insérantes. Ils justifient leur choix par le fait qu'elles ont principalement une « fonction sociale ».

En réalité, ces filières tertiaires peu insérantes sont instrumentalisées pour gérer des flux d'élèves dont le ministère sait pertinemment qu'elles offrent un faible espoir d'emploi. Et depuis la réforme du baccalauréat 3 ans, ces jeunes ont aussi un espoir affaibli de réussir dans le supérieur. Maintenir la totalité de ces filières relève donc essentiellement d'une absence de volonté politique de s'attaquer réellement à la carte des formations et d'un refus net de la part du ministère d'investir dans l'enseignement professionnel public.

Malgré les études sur les métiers et les emplois de demain, malgré la nécessité de prendre en compte les vœux d'affection des élèves pour éviter le décrochage, malgré aussi l'importance d'une formation professionnelle initiale solide

pour actionner les dispositifs de la formation continue, les cartes des formations sont en réalité « étriquées » et ne répondent qu'aux seuls acteurs économiques. Ces choix politiques démontrent bien un désengagement manifeste de l'Etat vis à vis de nombreux jeunes en formation professionnelle.

#### **La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »**

La libéralisation de l'offre de formation est bel et bien centrale dans le volet apprentissage de cette loi. Le pilotage de l'apprentissage sera désormais imparti aux branches qui pourront ouvrir des formations où bon leur semble – même si un lycée professionnel dispense des formations identiques à proximité. Les filières insérantes présentes dans nos établissements risquent fort d'être concurrencées.

#### **Orientation / Affectation**

La voie professionnelle reste encore une voie de relégation malgré les multiples plans prétendant la « revaloriser ». Si l'on sait qu'elle ne pourra jamais être une voie d'excellence sans un vaste plan de revalorisation des métiers auxquels elle prépare, certains dispositifs peuvent et doivent néanmoins être revus et améliorés. C'est notamment le cas des pratiques d'orientation et des dispositifs d'affectation.

#### Orientation

Ce sont les jeunes aux résultats scolaires les plus fragiles qui sont orientés vers la voie professionnelle. La création ou le renforcement des « Harwards du pro », supposés préparer à

des parcours d'excellence, ne concernera qu'une infime part des 700 000 jeunes scolarisés dans la voie professionnelle. L'objectif du ministère est d'y attirer des jeunes qui se destinaient à la voie technologique et non d'améliorer ni de sécuriser le parcours scolaire de tous les jeunes.

#### Affectation

42% des jeunes affectés en CAP et 28% en bacs pros le sont par défaut donc sur une filière non choisie. Or, les affectations par défaut sont une cause principale du décrochage scolaire et ne participent aucunement à motiver les jeunes à se préparer à métier, à poursuivre leurs études ni à une entrée durable dans l'emploi.

#### **Les métiers d'avenir**

Le ministre évoque régulièrement la nécessité de répondre aux transitions écologiques, numériques ou technologiques et de mettre en place des formations professionnelles adaptées à ces nouveaux enjeux économiques. Or, quand on questionne les projets concrets de nouvelle carte de formation ou encore les nouvelles filières insérantes qu'il compte mettre en œuvre : la réponse est éclairante. Soit il évoque l'intégration dans les référentiels de notions liées au « verdissement » de diplômés ou à l'utilisation de nouveaux logiciels, soit la création de capacité d'accueil dans les formations liées à la sécurité et aux soins à la personne. En réalité il n'y a aucune volonté de révolution majeure au niveau des cartes des formations. Ces filières répondent aux besoins en main d'œuvre qui risquent d'augmenter sur des emplois pénibles et très souvent précaires. Aucune ambition nouvelle pour les jeunes de lycée professionnel contrairement au discours martelé.

#### **Le cas spécifique du baccalauréat GA**

Dès la présentation du projet de création de la filière GA, des critiques vives ont été émises et portées dans toutes les instances. Ce « nouveau » diplôme a d'ailleurs été imposé contre l'avis de la profession et malgré un vote négatif au CSE. Les critiques se sont vite concrétisées en difficultés majeures, réelles et prévisibles du point de vue des conditions d'études des jeunes comme des conditions de travail des personnels. Huit ans après, cette filière est un échec cuisant. Elle n'est ni attractive,

ni insérante et prépare très mal aux sections STS.

Le ministère a enfin décidé de s'atteler à ce sujet. Il a envoyé des consignes précises aux rectorats pour réduire de 50% sur 4 ans le nombre de sections de GA. Les premières réductions drastiques auront lieu à la rentrée 2019, sans qu'aucune proposition de créations de nouvelles ouvertures soient matériellement prévues et sans qu'aucun plan de reconversion, de formation, ni de « mobilité » au sens de départs avantageux, ne soient concrets pour les personnels.

Actuellement, 4700 ETP sont affectés sur le bac pro GA. Le ministère annonce d'ores-et-déjà 1000 départs en retraites qui ne seront pas remplacés d'ici 2022 et la suppression de 500 postes actuellement occupés par des contractuels. Selon les services, ils espèrent de nombreuses reconversions en tant que Professeur-es des Ecoles et des départs volontaires vers d'autres fonctions publiques ou vers le privé.

#### Des transformations annoncées de GA

Dans le cadre de la mise en œuvre des « familles de métiers », les secondes GA seront accolés aux secondes Transport et logistique. Le calendrier est très serré puisqu'un vote est prévu au CSE durant cette année scolaire pour une mise en œuvre à la rentrée 2019.

S'il est nécessaire et indispensable de se pencher sur les nombreux problèmes de la filière GA, les choix politiques actuellement imposés sont inacceptables. Les personnels, qui ont été culpabilisés et malmenés, comme les jeunes qui ont été purement sacrifiés par les décideurs, méritent une attention forte et un véritable projet concret et pérenne. Or, le ministère raisonne une fois de plus dans la précipitation, dans une visée budgétaire et sans prendre en compte l'expérience et l'expertise de la profession.

#### **Pour les enseignant-es**

Enseigner dans une nouvelle formation ou une formation qui évolue nécessite l'adhésion de l'enseignant-e et une formation adaptée.

La mise en place du bac pro GA est l'exemple type d'une évolution qui n'a pas été anticipée du point de vue des personnels. Les enseignant-es n'ont pas été accompagnés de manière satisfaisante.

---

## **Nos propositions**

#### **Carte des formations**

Les cartes des formations doivent s'élaborer régionalement mais elles doivent impérativement tenir compte de critères et d'éléments nationaux.

Les prospectives sur l'emploi doivent contraindre les Régions et les rectorats dans leurs choix, peu importe les besoins en investissement.

Les ouvertures de formations sur les métiers en tension ne doivent aucunement relever que de l'apprentissage mais un équilibre doit être imposé pour que les lycées professionnels les proposent à la hauteur des jeunes qui souhaitent s'y investir.

Chaque élève doit bénéficier d'au moins une formation publique de son choix dans son académie ; même si l'emploi et le métier choisi existe peu ou pas dans sa région.

Face aux enjeux numérique, écologique, technologique : il est nécessaire de créer et de rénover des filières mais les savoirs professionnels doivent être ambitieux et concrets. L'exemple récent issu de la CPC 3 est emblématique de cette nécessité. Dans le cadre de la rénovation à venir en Génie Mécanique, L'IUMM a demandé à ce « *qu'on trouve des compétences dans la mise en œuvre des machines-outils conventionnelles tournage fraisage, car pour mieux appréhender les machines à commande numérique, il faut une expérience préalable - mais aussi, on est en tension sur les mécaniciens capable d'usiner à l'ancienne !* ».

Enfin et face au risque de désertification de l'offre de formation dans certaine zone rurale du fait de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le SNUEP-FSU revendique que, pour chaque formation fermée, des ouvertures de sections soient effectives en lycée professionnel afin que chaque jeune, quel que soit son lieu de vie, puisse bénéficier d'une formation diplômante à un métier.

### **Orientation, affectation**

Face aux problèmes de relégation scolaire que revêt l'enseignement professionnel, il est nécessaire de revoir certaines pratiques d'orientation. Pour le SNUEP-FSU, un jeune qui a un projet professionnel avéré et de bons résultats scolaires ne doit pas être découragé dans son orientation vers la voie professionnelle. Au contraire, il est indispensable de trouver des alternatives pour les jeunes aux résultats scolaires fragiles mais sans aucun désir d'intégrer la voie professionnelle. Certaines alternatives existent ou seraient simples à mettre en place : le redoublement ou le passage dans des classes de secondes générales et technologiques avec des dispositifs d'aide.

Pour éviter les affectations par défaut, élaborer des cartes de formations qui prennent aussi en compte les désirs des jeunes est indispensable. Une information précise et objective sur toutes les formations professionnelles proposées en lycée professionnel doit être mise en œuvre au collège. Pour aider aussi à la mobilité de proximité des jeunes, des internats doivent s'ouvrir dans tous les établissements.

### **Le bac pro GA**

Une prospective précise en matière d'emplois doit être effectuée car le domaine d'activité du tertiaire administratif recrute des niveaux IV dans la fonction publique territoriale, dans les universités et dans les PME. Il est nécessaire néanmoins d'en définir le périmètre et d'améliorer les possibilités d'évolution professionnelle.

Les contenus d'enseignement doivent être revus pour que des savoirs généraux et professionnels ambitieux y soient dispensés.

La didactique professionnelle doit être purement évacuée et la liberté pédagogique des enseignant-es respectée.

Au regard du recrutement spécifique des jeunes dans cette filière, toutes les heures de classe en seconde doivent être dédoublées pour favoriser une entrée positive dans les savoirs.

Aucune fermeture sèche ne doit avoir lieu. Chaque fermeture de GA doit s'accompagner d'ouverture de sections diplômante et insérante dans les établissements publics.

Un vaste plan de reconversion ou de formation doit être mis en œuvre pour accompagner les enseignant-es volontaires qui décideraient de changer de filières, de corps ou de fonctions. Ce plan doit être effectif sur le temps de travail, une décharge complète ou partielle de classe est indispensable.

### **Pour les enseignant-es**

Une formation continue de qualité doit être systématiquement offerte aux enseignants. Les réformes de formations doivent être anticipées pour offrir un réel accompagnement RH aux PLP concerné-es. Si des reconversions sont nécessaires, toutes les conditions doivent être mises en œuvre pour assurer la réussite des enseignant-es.

## Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes

Les partenariats avec les milieux professionnels existent depuis de nombreuses années et se sont particulièrement renforcés avec la création du bac pro. Ces relations peuvent être regroupées en 4 catégories : conception des diplômes, rôle des entreprises dans la formation, activité dans le cadre de l'orientation et la découverte des métiers ou encore tout ce qui tourne autour du « goût d'entreprendre ». Les professionnels participent ainsi à la conception des diplômes et ont une part de plus en plus grande dans le processus de formation et de certification des jeunes.

Depuis de nombreuses années, des critiques récurrentes se développent sur le modèle de

l'enseignement professionnel qui ne serait pas assez proche de l'entreprise et de ses besoins. Ces critiques ont souvent pour objectif de mettre en avant l'apprentissage qui, par sa nature, met l'entreprise au cœur du système de formation. Cette orientation se renforce avec l'actuelle réforme sur l'apprentissage, réforme qui répond avant tout aux demandes de flexibilité des organisations patronales.

Au quotidien, les enseignant-es sont déjà en contact étroit avec les entreprises pour accompagner les élèves lors de la recherche et le suivi des PFMP, lors de projets pédagogiques ou encore pour les jurys d'examen.

### Nos critiques

---

Aujourd'hui, le ministre centre son projet de transformation de l'enseignement professionnel scolaire autour de la question de l'insertion professionnelle. C'est ce qui est recherché avant tout, bien avant la qualité de la formation ou encore l'élévation du niveau de qualification. Le développement des possibilités de poursuite d'étude dans le supérieur sont réduites pour les lycéen-nes professionnel-les. Des formations professionnelles courtes (mentions complémentaires, FCIL, brevet professionnel...) sont développées en lieu et place de BTS ou de formations professionnelles universitaires.

Cette orientation se traduit par :

- Le transfert des contenus de formation aux branches professionnelles.
- Le développement de l'apprentissage dans les LP avec la mise en place d'UFA dans chaque EPLE.
- La réécriture des programmes d'enseignements généraux axés sur les fondamentaux au service de l'insertion professionnelle.
- La mise en place de module d'aide à l'insertion professionnelle en terminale.

Parler de l'insuffisance des relations entre les équipes pédagogiques et les entreprises dénote d'une vraie méconnaissance du travail des PLP.

### Nos propositions

---

Le SNUEP-FSU reste attaché à la double finalité de l'enseignement professionnel public (insertion professionnelle et poursuite d'étude). Cette double finalité est reconnue par la loi pour les trois voies du lycée (loi de refondation de l'École).

Les parcours et les contenus de formation doivent donc permettre de la rendre effective. Le temps de formation doit pouvoir être allongé pour les élèves les plus fragiles. Le SNUEP-FSU demande le développement de parcours en 4 ans pour les élèves orientés en 2nde professionnelles et la possibilité de poursuites en formation dans un lycée après le CAP pour tous les jeunes qui le demandent. Les contenus et les modalités pédagogiques de formation doivent prendre en compte la possibilité de poursuites d'études dans le supérieur. Les enseignements généraux doivent donc être confortés (contenus ambitieux et volume horaire équivalent à celui des enseignements professionnels).

## Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève

Les élèves de CAP ont des profils multiples. Certains CAP accueillent des élèves tous issus de SEGPA quand d'autres, avec un taux de pression élevé, sélectionnent des jeunes avec de très bons dossiers scolaires. Entre les deux, les situations sont diverses. Les sections sont différenciées et spécifiques. L'accueil des élèves à besoin éducatif particulier et l'inclusion se sont fortement développés ces dernières années : les places en institut spécialisés sont

insuffisantes et le choix politique s'est porté sur une inclusion à tout prix sans réflexion et moyens.

La réforme a pour objectif de supprimer les sections spécifiques à public ciblé, pour réduire le nombre de divisions : tous les élèves préparant le CAP seraient dans le même groupe classe, quelque soient leurs profils. Le ministre crée le mixage des temps de formation !

### Nos critiques

---

S'il existe toujours des classes de CAP à faible effectif, beaucoup de sections se retrouvent aujourd'hui avec plus de 15 élèves, parfois 24 (regroupement de demi-sections en enseignement général etc.). Les difficultés sont connues mais niées par le ministère et les rectorats. Les difficultés sont accrues lorsque les inclusions sont multiples et parfois sans AESH. Le projet ministériel vise à supprimer les sections à petit effectif. Les établissements, donc les professeurs, devront adapter la formation (temps et contenu) à chaque élève. Cela ne fera que complexifier le travail mais aussi les conditions d'étude des jeunes. Pédagogiquement intenable,

cette mesure illustre encore l'objectif d'économie de moyens.

Devoir accueillir dans des mêmes classes des élèves relevant de rythmes de formation différents va complexifier davantage le travail des enseignant-es. Lorsque cela existe déjà, avec l'accueil d'élèves en parcours individualisé par exemple, il est compliqué d'assurer une formation cohérente.

L'accueil d'un nombre plus important d'élèves peut engendrer de réelles difficultés dans les ateliers qui ne sont prévus que pour des effectifs restreints. Dans certains cas, c'est la sécurité des enseignant-es et des élèves qui peut être en jeu.

### Nos propositions

---

Pour le SNUEP-FSU, les structures de formation en 1, 2 ou 3 ans doivent être distinctes, les progressions pédagogiques étant nécessairement différentes. Cela nécessite des postes supplémentaires que le ministère refuse de déployer. Ce sont les élèves de CAP et les professeurs de lycée professionnel qui vont en pâtir. De même, les inclusions doivent être pensées et construites avec les enseignant-es.

## Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles

Les taux d'insertion à 7 mois sont ceux utilisés par le gouvernement pour plébisciter l'apprentissage : 7 apprentis sur 10 sont en emplois 7 mois après le diplôme, cela concerne 1 lycéen pro sur 2. 45 % des apprentis diplômés travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage quand 19 % des lycéens diplômés sont en emploi dans une entreprise où ils ont effectué un stage.

Il est important de souligner que le diplôme permet une meilleure insertion (15 à 20 points d'écart) et de rappeler que pour entrer en apprentissage il faut signer un contrat de travail. A l'entrée en apprentissage, on retrouve les mêmes discriminations qu'en recherche d'emploi.

### Nos critiques

---

Vouloir publier les seuls taux d'insertion amènera à des sélections/exclusions exacerbées. Les informations de l'orientation seront alors guidées par un adéquationnisme illusoire qui biaise le choix du jeune.

La voie scolaire amène davantage les jeunes au diplôme : écart de 10 à 20 points en faveur des

formations scolaires, les ruptures de contrat d'apprentissage se montent à 28 %, dont les trois quarts sont suivis d'un abandon, quand les taux de sorties de LP sont à 10 %. Or, l'obtention du diplôme reste prépondérante pour une meilleure insertion.

### Nos propositions

---

Pour le SNUEP-FSU, la décision de communiquer les taux d'insertion professionnelle ne représente pas une solution aux questions de l'orientation. Cette unique communication est malhonnête car elle cache d'autres données importantes. Si elle se fait, les taux d'abandon et de poursuite d'études en fonction de la voie doivent aussi être rendus publics, sans biais.



## Une 2<sup>de</sup> pro organisée par familles de métiers pour un parcours plus progressif et plus lisible

Alors que des 2<sup>de</sup> Professionnelles à Orientation Progressive existent déjà dans quelques académies, sans qu'aucun bilan n'en ait été tiré, cette mesure fait suite à une préconisation du rapport Calvez/Marcon. Il s'agit là d'une revendication du patronat pour reprendre la main sur la Formation Professionnelle initiale.

3 familles regroupant 12 diplômes seront mises en place à la rentrée scolaire 2019, puis la création d'une quinzaine de familles est annoncée à terme. Le prétexte utilisé est de repousser le pallier d'orientation et d'améliorer la lisibilité des filières.

### Nos critiques

---

Dans ce schéma, la classe de 2<sup>de</sup> est perçue comme propédeutique à l'apprentissage : le LP "dégrossit les élèves" et les employeurs recrutent les « meilleurs » en apprentissage pour les 2 dernières années de BAC Pro. Les « moins bons » restent en LP.

Ces classes provoquent une déprofessionnalisation de la voie professionnelle sous statut scolaire : ceux qui iront en apprentissage « compenseront » cette année par 2 ans de formation à 50% en entreprises. Pour ceux qui continueront sous statut scolaire, ce sera une perte d'heures d'enseignement professionnel qui contraindra les collègues à centrer leur enseignement uniquement sur les

enseignements favorisant une insertion immédiate.

L'objectif est donc aussi de centrer le diplôme du bac pro sur l'insertion professionnelle, au détriment de l'autre finalité : la poursuite d'études.

La gestion des flux d'élèves vers les classes de premières sera une usine à gaz : tous les élèves pourront-ils poursuivre vers le métier choisi en fin de 2<sup>de</sup> sans changer d'établissement, voire de ville ? Ou bien leur "choix" ne sera-t-il pas finalement déterminé par le nb de places disponibles ?

La lisibilité sera moindre pour certains diplômes, selon l'intitulé choisi pour leur "famille" d'accueil.

### Nos propositions

---

Améliorer la lisibilité des diplômes passe par des intitulés clairs, mais aussi par une revalorisation des métiers auxquels ils préparent.

Seules une carte des formations équilibrée sur le territoire et une connaissance des métiers et de leur voie d'accès sont des garanties pour des orientations et affectations choisies pour l'entrée en 2<sup>de</sup>.

Pour le SNUEP-FSU, c'est uniquement dans un cadre BAC Pro en 2 + 2 que des 2<sup>de</sup> professionnelles de détermination seraient acceptables.

Dans ce cas, la répartition de la découverte des métiers entre les différents enseignements professionnels doit être cadrée nationalement. En amont, un repérage précis des savoirs et savoir-faire professionnels communs aux métiers de la famille doit être effectué afin de définir des contenus de formation identiques sur tout le territoire.

## Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs

Aucun bilan des EGLS, rarement mis en place et souvent de manière inopérante, n'a été tiré. De plus, les remontées sont très insatisfaisantes sur l'utilisation actuelle de l'AP. Malgré cela, le MEN impose de la co-

intervention pour donner du sens aux apprentissages et rendre concrets les enseignements généraux dans une perspective professionnelle. Le ministère dit vouloir renforcer l'accompagnement de chaque élève.

### Nos critiques

---

Le MEN fait fi de l'existant, car les collègues d'EG utilisent déjà fréquemment des thématiques liées aux Enseignements Professionnels pour "concrétiser" leurs enseignements.

L'ensemble des disciplines est mis à contribution, en perdant des heures d'enseignement, pour financer des dispositifs qui n'ont jamais fait leurs preuves, y compris pour renforcer l'accompagnement individuel.

Aucun choix ou liberté pédagogique n'est laissé aux équipes pour bâtir leur co-intervention, ce

sont les emplois du temps qui en décideront et non les besoins ou projets pédagogiques.

Les Enseignements Généraux sont mis au service des Enseignements Professionnels dans une vision purement utilitariste.

Un enseignement en co-intervention nécessite un temps de préparation commun entre les enseignant-es concernés engendrant une charge de travail supplémentaire.

### Nos propositions

---

Les EG n'ont pas seulement une vocation utilitariste. Ils permettent la construction d'une culture commune aux 3 voies du lycée. Ils donnent aux diplômes délivrés par l'EN une autre dimension englobant citoyenneté et libre arbitre.

Pour fonctionner, la co-intervention, comme tout projet, doit venir des enseignants eux-mêmes, sur la base de programmes et référentiels permettant de faire des liens entre les disciplines et non être imposés par la hiérarchie et l'organisation matérielle des emplois du temps.

Le SNUEP-FSU a toujours demandé que l'obligation de service de 18h se compose de 15h d'enseignement et de 3h de concertation. La mise en place de la co-intervention justifie davantage ce mandat. Du temps de travail en équipe prévu dans le temps de service est plus que nécessaire dans ce contexte.

## Les grilles horaires du Bac Pro

Sans aucune discussion avec les organisations syndicales, le ministre a présenté les nouvelles grilles horaires de BAC PRO. Après la réforme de 2009 qui supprimait une année de formation, il récidive en s'attaquant encore au temps de formation des lycéenn-es professionnel-les.

### Volume global de formation

Une seule et même grille horaire est présentée. Le volume de **2520** heures est le même quel que soit le nombre de semaines de PFMP (18 à 22 semaines possibles).

En comparaison avec la grille 1 actuelle (spécialités de la production), les élèves perdent **380 heures de formation, soit une baisse de 13 %.**

En comparaison avec la grille 2 actuelle (spécialités des services), les élèves perdent **294 heures de formation, soit une baisse de 10 %.**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration de la <b>co-intervention</b> en enseignement professionnel en français et en maths-sciences.</li> <li>- Des heures <b>projet</b> sont fléchées en enseignement pro.</li> <li>- <b>3,5 heures</b> sont fléchées vers la consolidation, l'accompagnement personnalisé (2,5 h dans les grilles actuelles) et de la préparation à l'orientation.</li> </ul>	<p><i>Les modalités de ces dispositifs ne sont pas connues. Leur pertinence et existence réelle dépendra des moyens alloués et de la marge de manœuvre laissée aux équipes pédagogiques pour construire leurs projets et approches pédagogiques. Le développement d'injonctions pédagogiques n'est pas exclu.</i></p>
---	---

*Nota :* Le ministère ne donne aucune information sur les volumes complémentaires professeurs : seront-ils revus à la baisse ? De ce montant dépendent nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves. Il ne faudrait pas que cette dotation, si elle existe, serve au mixage des publics plutôt qu'aux dédoublements.

### Enseignements professionnels : 1260 heures

Le volume est en **diminution de 60 heures** (-4,5 %) sur les 3 ans.

La PSE et l'éco-gestion/éco-droit sont globalisées dans le volume d'enseignement professionnel pour un total de 15 heures hebdomadaire.

### Enseignements généraux : 1191 heures

	Volume actuel	Projet annoncé le 28 mai 2018	Différence (sur 3 ans)
Français / HG / EC	380 h	267 + 71 co-intervention = 338 h	- 42 h soit - 11 %
Maths / Sciences	349 h	140 + 97 + 57 co-intervention = 294 h	- 55 h soit - 16 %
LV1	181 h	168 heures	- 13 h soit - 7 %
LV2	168 h	97 heures	- 71 h soit - 42 %
Arts Appliqués	84 h	84 heures	identique
EPS	224 h	210 heures	14 h soit - 6,25 %
EGLS	152 h	//////////	
	1370 h	1191 h	<b>179 h soit - 13 %</b>

### Volume horaire hebdomadaire élève

	<b>2<sup>de</sup> professionnelle</b> (cas 6 semaines PFMP)	<b>1<sup>ère</sup> professionnelle</b> (cas 8 semaines PFMP)	<b>3<sup>ème</sup> professionnelle</b> (8 semaines PFMP)
Disciplines Professionnelles	15*	15**	15***
Français / HG / EMC	3,5	3	3

Mathématiques	1,5	2	1,5
LV1	2	2	2
Sciences ou LV2	1	1	1,5
Arts Appliqués	1	1	1
EPS	2,5	2,5	2,5
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation	3,5	3,5	3,5
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

\* dont co-intervention (1 h en français, 1 h en maths/sciences)

\*\* dont co-intervention (1 h en français et 0,5 h en maths/sciences) et 2 heures projet

\*\*\* dont co-intervention (0,5 h en français et 0,5 h en maths/sciences) et 2 heures projet

## Nos critiques

Actuellement les élèves ont normalement entre 33,5 h et 34,5 h de cours par semaine (dont 2,5 h d'AP). C'est donc une diminution de 3,5 h à 4,5 h selon les classes et les années. Avec une diminution de 13 % du volume d'enseignement pour les élèves en BAC PRO, il faut être naïf ou de mauvaise foi pour penser que cette réforme se fera sans suppression de postes.

Avant tout idéologique, plaçant l'entreprise au cœur de la formation du jeune, cette réforme, si elle était mise en place, aurait de graves conséquences pour les élèves. Avec moins de formation théorique, les possibilités de poursuite d'étude seraient réduites et l'insertion professionnelle des jeunes serait fragilisée.

Les mêmes logiques sont mises en œuvre en CAP et en BAC PRO :

Globalisation de certains enseignements (PSE et éco-gestion, éco-droit) dans le volume horaire

des enseignements professionnels. Les causes produisant les mêmes effets, cela débouchera à terme sur des suppressions de postes dans ces disciplines comme cela a été le cas pour la discipline « dessin construction » avec la réforme de 2009

Imposition de pratiques pédagogiques soi-disant innovantes, marque de fabrique du Ministre Blanquer avec l'introduction du co-enseignement obligatoire en maths et en français pour soi-disant mieux contextualiser ces enseignements. C'est autant d'heure en moins pour ces disciplines mais aussi pour l'enseignement professionnel puisqu'une heure en co-enseignement n'a jamais été égale à une heure de maths (ou de français) plus une heure d'enseignement professionnel.

## Nos propositions

Imposer une grille horaire unique avec des volumes horaires annualisés et un nombre de semaines de PFMP qui dépendrait de la spécialité professionnelle, c'est encore vouloir récupérer des heures d'enseignement sur le dos de nos élèves.

Le SNUEP-FSU demande que :

- les grilles horaires soient définies hebdomadairement indépendamment du nombre de semaine de PFMP. L'ensemble des disciplines doivent être fléchées avec un volume horaire élève dédié
- le co-enseignement se fasse sur la base du volontariat en fonction des projets des équipes pédagogiques. Ces heures prévues dans le projet ministériel doivent donc être réintégrées en mathématiques et en français et un volume horaire complémentaire doit être prévu pour mener ce type d'enseignement.
- les 3,5 heures d'AP soient réintégrées dans les disciplines pour offrir à minima 2 heures de LV1 et 2 heures de LV2 ou de sciences par semaines.
- le volume horaire en Français /HG/ EMC, en enseignement professionnel ou en EPS soit abondé pour maintenir le volume hebdomadaire actuel en CAP et en bac Pro. Le volume d'Art appliqué doit être porté à 2 heures pour l'ensemble des élèves.

L'accompagnement des élèves dans les apprentissages ne doit plus être externalisé et doit faire partie intégrante du cours. Il doit être favorisé par la mise en place de seuil de dédoublement permettant la généralisation du travail à effectif réduit.

## Les grilles horaires du CAP

Sans aucune discussion avec les organisations syndicales, le ministre a présenté les nouvelles grilles horaires du CAP. Il décide donc de mettre en œuvre une réforme du CAP dans la même logique que celle du BAC PRO avec une diminution importante du volume horaire élève à la clé.

### Volume global de formation

Une seule et même grille horaire est présentée. Le volume de **1704** heures est le même quel que soit le nombre de semaines de PFMP (12 à 14 semaines possibles).

En comparaison avec la grille actuelle sur 12 semaines de stages, au global les élèves perdent **207 heures de formation** sur les 2 ans, **soit une baisse de 11 %**.

En comparaison avec la grille actuelle sur 14 semaines de stages, au global les élèves perdent **127 heures de formation** sur 2 an **soit une baisse de 7 %**.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration de la <b>co-intervention</b> en enseignement professionnel en français et en maths-sciences.</li> <li>- Des heures de réalisation d'un <b>chef d'œuvre</b> sont fléchées en enseignement pro.</li> <li>- <b>3,5 heures</b> sont fléchées vers la consolidation, l'accompagnement personnalisé (2,5 h dans les grilles actuelles) et de la préparation à l'orientation.</li> </ul>	<p><i>Les modalités de ces dispositifs ne sont pas connues. Leur pertinence et existence réelle dépendra des moyens alloués et de la marge de manœuvre laissée aux équipes pédagogiques pour construire leurs projets et approches pédagogiques. Le développement d'injonctions pédagogiques n'est pas exclu.</i></p>
---	---

*Nota : Le ministère ne donne aucune information sur les volumes complémentaires professeurs : seront-ils revus à la baisse ? De ce montant dépendent nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves. Il ne faudrait pas que cette dotation, si elle existe, serve au mixage des publics plutôt qu'aux dédoublements.*

### Enseignements professionnels : 1045 heures

La PSE est globalisée dans le volume d'enseignement professionnel pour un total de 19 heures hebdomadaires.

### Enseignements généraux : 632 heures

	Volume actuel avec 14 semaines de PFMP	Projet annoncé le 28 mai 2018	Différence (sur 3 ans)
Français / HG / EC	220 h	110 + 82,5 co-intervention = 192,5 h	- 28,5 h soit - 13 %
Maths / Sciences	192,5h	82,5+ 82,5 co-intervention = 165 h	- 27, 5h soit - 14 %
LV1	110 h	82,5 h	- 27,5 h soit - 25 %
Arts Appliqués	110 h	55 h	- 55 soit - 50%
EPS	137,5 h	137 h	- 0,5 h
	770 h	632 h	<b>- 138h soit - 18 %</b>

L'aide individualisée disparaît (30 h) mais est remplacée par 192 h d'AP, consolidation ou orientation.

### Volume horaire hebdomadaire élève

	1 <sup>ère</sup> professionnelle (cas 7 semaines PFMP)	T <sup>le</sup> professionnelle (cas de 7 semaines PFMP)
Disciplines Professionnelles	19*	19*
Français / HG / EMC	2	2
Mathématiques-Sciences	1,5	1,5
LV1	1,5	1,5
Arts Appliqués	1	1
EPS	2,5	2,5
Consolidation, AP et préparation à l'orientation	3,5	3,5
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>31</b>

\*dont co-intervention (1,5 heure en français et 1,5 en mathématiques ) et 3 heures pour réalisation d'un chef d'œuvre.

## Nos critiques

---

Actuellement les élèves ont normalement entre 33 h et 34 h de cours par semaine (dont 1h d'aide individuelle en 1<sup>ère</sup>). C'est donc une diminution de 2 h à 3 h selon les classes et les années. Avec une diminution de 7 à 11 % du volume d'enseignement pour les élèves de CAP, il faut être naïf ou de mauvaise foi pour penser que cette réforme se fera sans suppression de postes.

Avant tout idéologique, plaçant l'entreprise au cœur de la formation du jeune, cette réforme, si elle était mise en place, aurait de graves conséquences pour les élèves. Avec moins de formation théorique, le ministère inscrit le CAP dans une logique d'insertion professionnelle immédiate des jeunes avec des possibilités de poursuite d'étude réduites en Bac Pro.

Les mêmes logiques sont mises en œuvre en CAP qu'en Bac Pro : globalisation de certains

enseignements (PSE) dans le volume horaire des enseignements professionnels. Les causes produisant les mêmes effets, cela débouchera à terme sur des suppressions de postes dans ces disciplines comme cela a été le cas pour la discipline « dessin construction » avec la réforme de 2009.

Imposition de pratiques pédagogiques soi-disant innovantes, marque de fabrique du Ministre Blanquer avec l'introduction du co-enseignement obligatoire en maths et en français pour soi-disant mieux contextualiser ces enseignements (volume plus important qu'en BAC PRO : jusqu'à 50 % du total en maths-sciences). C'est autant d'heures en moins pour ces disciplines mais aussi pour l'enseignement professionnel puisqu'une heure en co-enseignement n'a jamais été égale à une heure de maths (ou de français) plus une heure d'enseignement professionnel.

## Nos propositions

---

Imposer une grille horaire unique avec des volumes horaires annualisés et un nombre de semaines de PFMP qui dépendrait de la spécialité professionnelle, c'est encore vouloir récupérer des heures d'enseignement sur le dos de nos élèves.

Le SNUEP-FSU demande que :

- les grilles horaires soient définies hebdomadairement indépendamment du nombre de semaine de PFMP. L'ensemble des disciplines doivent être fléchées avec un volume horaire élève dédié.
- le co-enseignement se fasse sur la base du volontariat en fonction des projets des équipes pédagogiques. Ces heures prévues dans le projet ministériel doivent donc être réintégrées en mathématiques et en français et un volume horaire complémentaire doit être prévu pour mener ce type d'enseignement.
- les 3,5 heures d'AP soient réintégrées dans les disciplines pour offrir à minima 2 heures de LV1 et 2 heures en sciences par semaine.
- le volume horaire en Français/HG/EMC soit abondé de 0,5 h pour maintenir le volume hebdomadaire actuel en CAP. Le volume d'Art appliqué doit être porté à 2 heures pour l'ensemble des élèves.

L'accompagnement des élèves dans les apprentissages ne doit plus être externalisé et doit faire partie intégrante du cours. Il doit être favorisé par la mise en place de seuils de dédoublement permettant la généralisation du travail à effectif réduit. Une aide individuelle doit être apportée aux élèves les plus en difficultés avec un volume horaire supplémentaire.

Le SNUEP-FSU demande que tous les élèves de CAP qui le désirent puissent poursuivre leur formation en Bac Pro sous statut scolaire.

## **En classe de terminale, le choix offert entre un module d'insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir**

En parallèle de la mise en place de la loi ORE, défavorable aux poursuites d'études ailleurs qu'en BTS pour les bachelier-es professionnel-les, le MEN met en place 2 modules en Terminale : un pour une insertion professionnelle immédiate après le BAC, l'autre pour une poursuite d'études.

L'alternance PFMP/lycée sera différente pour les élèves au sein d'une même classe suivant le module choisi puisque les élèves en module « insertion professionnelle » pourront partir davantage en entreprise.

### **Nos critiques**

---

Cette mesure est, pour le SNUEP-FSU, une institutionnalisation du tri social des élèves : un module pour les élèves "adaptés" au système qui auront le droit de tenter de poursuivre, et un modèle pour les élèves en difficultés, qu'on pousse très vite vers la sortie, parfois avant leur majorité, sans garantie de trouver in fine des contrats de travail : quels seront les effets de ce module "insertion pro" sur les embauches ?

Autre question : que vont devenir les élèves qui auront suivi le module "poursuite d'étude" et qui seront refusés sur Parcoursup ?

On assiste à un abandon pur et simple de la double finalité des diplômes, et cette mesure est

une arme de dissuasion face aux velléités de poursuite d'études des élèves de la voie pro : qu'il soit effectué en fin de 1<sup>ère</sup> ou en début de terminale, le choix du module interviendra à un moment où le chemin vers le Supérieur semble encore bien long à nombre d'élèves de cette voie. Enfin, le statut des PLP est très clair au sujet du suivi des PFMP. Si certains élèves partent en entreprise pendant que l'autre partie de la classe est en cours, le suivi des élèves en entreprise devra être rémunéré car l'enseignant-e ne sera pas libéré.

### **Nos propositions**

---

Ce dont ont besoin les élèves de la Voie Pro pour réussir dans le Supérieur, ce sont de programmes et référentiels ambitieux, tant pour leur adaptabilité à différents postes de travail que pour leur donner toutes les chances nécessaires à des poursuites fructueuses. Ces programmes et référentiels doivent être délivrés dans le cadre de cursus en 4 ans.

Il est plus que nécessaire d'accroître considérablement le nombre de places en BTS, les mesures prises en ce sens par le gouvernement restant anecdotiques par rapport au nombre d'élèves potentiellement concernés.

## Réalisation d'un Chef d'Œuvre présenté au Bac Pro et au CAP

Par cette mesure, le MEN tente un rapprochement avec sa récente réforme du Bac Général et la création d'une épreuve appelée "Le Grand Oral". Mais la réalisation d'un Chef d'Œuvre fait davantage penser aux méthodes du compagnonnage.

### Nos critiques

---

Beaucoup de questions restent à régler sur ce chef d'œuvre, notamment sur les modalités pratiques de réalisation et le financement nécessaire. De plus qu'est-ce qu'un Chef d'œuvre pour les élèves de Conduite routière, de logistique, de vente ou de GA ?

Il n'est pas question pour le SNUEP-FSU de renier les apports réels de la démarche pédagogique dite "de projet" que nous mettons déjà en œuvre quotidiennement et dont nous

sommes les précurseurs dans l'école. Pour autant, cette démarche pédagogique n'est pas la seule et unique susceptible de fonctionner auprès de nos élèves. Systématiser une démarche pédagogique plutôt que de laisser les enseignant-es, concepteurs de leurs enseignements, les adapter à leur public, au gré des groupes classes et en fonction de leur ressenti, relève davantage de l'injonction et de l'entrave à la liberté pédagogique.

### Nos propositions

---

Pour le SNUEP-FSU, il faut revenir à des épreuves ponctuelles terminales moins subjectives et favoriser la mise en place de toute méthode pédagogique selon le choix et le libre arbitre des enseignants.



## PARCOURSUP ET CLASSES PASSERELLES

Cette année, malgré le dispositif des avis favorables à l'entrée en BTS, beaucoup de bachelier-es professionnel-les sont sans affectation. Parcoursup a permis d'exclure les bachelier-es professionnel-les de toute inscription à l'Université pour les jeunes refusés en STS où des dizaines de milliers de places manquent. **La création de 2000 places dans des classes passerelles est un pansement sur une jambe de bois.**

Alors que les ministres s'étaient engagés à de la transparence sur le dispositif Parcoursup, ils se refusent à transmettre des informations exhaustives à quelques jours de la rentrée.

### Quelques chiffres :

On estime que les 2/3 des bachelier-es professionnel-les demandent une poursuite d'étude en 2018 (soit environ 118 000).

Environ 53 000 d'entre elles/eux obtenaient une place dans un établissement du supérieur en 2016 (pas de données plus récentes à ce jour) :

- 14 300 à l'université
- 37 400 en section STS (28% des entrant-es en BTS sont des bachelier-es professionnel-les).

Spontanément les bachelier-es professionnel-les demandent une section STS et seuls 37 400 l'obtenaient en 2016.

Taux de réussite en BTS des bachelier-es professionnel-les en 2016 : 60,7 % (86,4 % pour les bacs généraux)

Pour le SNUEP-FSU : il est indispensable de regarder de plus près les contenus d'enseignements en amont et les rendre plus ambitieux en se donnant les moyens de conserver le niveau de réussite. Cela passe aussi par plus de moyens humains pour dédoubler les classes surchargées et un enseignement de philosophie en terminale.

### **Classes passerelles :**

---

#### **Des salles d'attente pour les bachelier-es professionnel-les recalé-es de Parcoursup !**

Sans aucune concertation avec les organisations syndicales, le ministre vient de créer des classes passerelles pour les bachelier-es professionnel-les. Ces classes n'ont de « passerelle » que le nom, elles ne sont ni qualifiantes, ni diplômantes et n'offriront pas une place de droit aux jeunes pour une entrée en STS l'année suivante. Elles ne bénéficient d'aucun cadrage national quant aux horaires d'enseignement, aux contenus d'enseignement, aux modalités de stages et d'immersion en STS. Elles sont destinées prioritairement aux bachelier-es

professionnel-les ayant obtenu-es un avis favorable du conseil de classe mais ayant été recalé-es de Parcoursup.

Pour le SNUEP-FSU, la création de ces classes est un aveu criant de l'échec de deux dispositifs dont le ministre porte une lourde responsabilité. Parcoursup qui a servi d'alibi pour exclure les jeunes de la voie pro de l'enseignement supérieur et qui n'ont toujours pas de place en STS malgré un avis favorable de leur équipe pédagogique de terminale. Et le bac pro 3 ans qui a compliqué la réussite de ces jeunes dans les sections de technicien·ne supérieur.

#### **Organisation pédagogique et attestation**

La circulaire précise que « l'organisation pédagogique et les contenus d'enseignement doivent être adaptés aux besoins des élèves ».

Un positionnement de chaque élève doit être effectué à la rentrée. Ces classes doivent mettre en œuvre des enseignement généraux, des enseignements professionnels, des compétences psychosociales (savoirs être), les modalités des stages, du tutorat entre élèves de STS et ceux des classes passerelles, des

stages en immersion en classes de BTS, une aide à l'orientation. Et tout cela sans aucun cadrage national : il y aura autant d'organisations pédagogiques que de classes - ce qui n'est pas pour favoriser l'équité des jeunes sur l'ensemble du territoire !

Les conditions de travail des personnels vont être mises à rude épreuve : annoncée en mai, légiférée en juillet, la mise en œuvre est prévue

dès septembre sans que les équipes dans les établissements puissent n'émettre aucun avis. Ces classes seront donc imposé·es aux enseignant·es. Elles ne seront pas non plus financées puisque décidées et imposées après l'octroi des DHG. Les personnels seront donc rémunérés au mieux en HSA, au pire en HSE voire en IMP. De surcroît, monter les contenus d'enseignement, organiser les immersions et le tutorat, s'approprier les attendus des classes de BTS, s'approprier les enseignements à l'orientation nécessitent un investissement faramineux pour les personnels. Et rien n'est prévu pour valoriser ce lourd travail supplémentaire : ni décharge de temps, ni rémunération. Les PLP qui ont vécu l'injonction de leurs inspections à mettre en œuvre des filières locales (bac pro coloré, GA à option, fusion de diplômes GA/Vente/commerce) savent que ces « bricolages » participent de la dégradation effective de leur condition de travail.

### **Analyse du SNUEP-FSU**

---

Ces classes passerelles ne répondent à aucun objectif ambitieux ni pour les jeunes ni pour les personnels. Elles n'existent que pour compenser les effets de choix politiques irresponsables pour la jeunesse et pour la société dans son ensemble.

L'absence de moyens dédiés et l'ouverture en septembre de ces classes imposera un paiement en heures supplémentaires des personnels qui s'investiront sans garantie de la pérennité du dispositif sur leur établissement.

Le SNUEP-FSU revendique la création de places de BTS en nombre suffisant pour permettre à tous les bachelier·es professionnel·les qui le souhaitent de

### **Les conditions d'accueil et d'études des jeunes relèvent du mépris.**

Ces jeunes sont titulaires d'un bac (premier grade universitaire !). Durant la terminale, leur assiduité, leur travail, leurs stages les ont doté·es d'un avis favorable : faute de places, ils/elles sont recalé·es dans des classes dont la seule certitude sera d'obtenir une attestation du recteur sans aucune valeur sur le marché du travail ni dans un projet de poursuite d'études ! Ces classes, non présentes dans parcoursup, seront proposées aux bachelier·es. Comment ? Par qui ? Comment s'opérera la sélection des jeunes si, comme il est fort à parier, il n'y a pas assez d'offre d'accueil ? Des classes dont certains contenus exigés et explicités dans la circulaire est révélateur d'une image méprisante des jeunes et d'une vision passéiste des savoirs : tenue et respect d'un agenda personnel, répondre à des questions ouvertes, prise de notes...

poursuivre leurs études. Des moyens supplémentaires doivent être alloués dans les classes de BTS pour accompagner les jeunes les plus en difficulté notamment dans les disciplines générales.

Renforcer la voie professionnelle est un enjeu de société. Il est indispensable de sécuriser les parcours scolaires des jeunes si l'on a vraiment le souci de lutter contre le chômage et de sécuriser leurs parcours professionnels. Dans ce cadre, c'est le service public de la formation professionnelle qui doit être revalorisé car lui seul peut répondre efficacement au décrochage scolaire, à l'élévation du niveau de qualification, à l'accès à un premier niveau de qualification par un diplôme pour tous les jeunes.

## LOI AVENIR PRO ET TAXE D'APPRENTISSAGE

Le « Développement de l'apprentissage » est une préoccupation majeure des gouvernements successifs. Depuis au moins trois décennies, des dispositifs législatifs et par conséquent d'importants moyens financiers, ont été mobilisés pour soutenir ces choix politiques.

Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait déjà annoncé la couleur en promettant de mettre les entreprises au cœur de l'apprentissage pour en faire une voie de « l'excellence ». C'est ainsi que le système était jugé bien trop complexe, trop administré, et sans pilotage clair.

Presque un mois avant le lancement de la concertation sur la réforme de l'apprentissage, le président du MEDEF traçait le périmètre d'une telle réforme : « *Il faut vraiment faire bouger le système [de l'apprentissage], cela fait des décennies que cela ne marche pas [...]. Nous souhaitons avoir la main totalement sur les filières d'apprentissage et les CFA et que le financement soit direct et ne passe plus par les régions* »<sup>1</sup>

Quelques mois après, force est de constater qu'il a été très bien entendu et écouté car les mesures annoncées par le gouvernement, le 9

février 2018 et le contenu de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », votée le 1<sup>er</sup> août 2018, montrent que le Medef a réussi à faire passer la majorité de ses revendications : instauration d'un nouveau mode de financement de l'apprentissage, pilotage par les branches professionnelles, rédaction des référentiels d'activité et référentiels de compétences des diplômés par les "professionnels de branche", temps de travail des apprentis mineurs porté à 40 heures dans certains secteurs, ...

Les objectifs affichés par l'exécutif (diminuer le taux de chômage des jeunes, lutter contre l'échec scolaire et universitaire, répondre aux besoins en compétences des secteurs professionnels qui rencontrent des difficultés récurrentes de recrutement...) ne manquent pas de bon sens mais aucune analyse sérieuse n'a été faite pour justifier les choix annoncés. Au contraire, tout laisse à penser que le Medef a réussi son coup en imposant sa vision, alors que les pouvoirs politiques se sont occupés des aspects techniques. Ainsi, le financement de l'apprentissage prendra une place très importante dans le débat autour de cette loi.

La taxe d'apprentissage est instituée par la loi de finances du 13 juillet 1925. Ainsi l'article 25 précise que « *Toute personne ou société exerçant une profession industrielle ou commerciale ou se livrant à l'exploitation minière ou concessionnaire d'un service public est assujettie à une taxe dite d'apprentissage dont le produit inscrit au budget de l'Etat contribue aux dépenses nécessaires au développement de l'Enseignement technique ou de l'apprentissage ainsi qu'à celles des laboratoires scientifiques* ». Ainsi elle permet à l'enseignement technique de se doter de réelles potentialités. Cette même année a connu la création des chambres des métiers (loi 26 juillet) qui étaient chargées d'organiser les cours professionnels et de contrôler la formation des apprentis durant l'apprentissage. Stéphane Lembré<sup>2</sup> rappelle l'origine et le sens pédagogique et financier de la taxe d'apprentissage : « *La création dans la loi de finances 1925 de la taxe d'apprentissage, correspondant à un prélèvement proportionnel à la masse salariale de chaque entreprise et destiné à financer la politique d'enseignement technique, s'inscrit dans le contexte*

*d'institutionnalisation de l'enseignement technique engagé avec la loi Astier de 1919. Instaurée pour financer les cours professionnels obligatoires pour les garçons et les filles de 15 à 18 ans employés dans le commerce et l'industrie et les écoles techniques, cette taxe suppose une collaboration renforcée entre les entreprises et l'administration de l'enseignement technique en pleine croissance* ».

Depuis sa création jusqu'à nos jours, les textes législatifs ont gardé la même définition de la taxe d'apprentissage comme c'était le cas pour la loi de finances de 1925<sup>3</sup> et la loi N°578 du 16 juillet 1971. Mais la plus récente est la loi de finances 2018 qui précise que **la taxe d'apprentissage a pour objet de financer des formations initiales technologiques et professionnelles et de favoriser l'égal accès à l'apprentissage sur le territoire national. Il s'agit bien d'un impôt comme les autres**, dédié à toute la formation professionnelle initiale. Alors comment expliquer cet amalgame lorsque des Chefs d'Etat (et d'autres) réclament que l'argent de l'apprentissage doit revenir à l'apprentissage ? Est-ce que c'est une

méconnaissance de la loi de la République ? Une ignorance de l'histoire de l'enseignement professionnel ? Ou une volonté politique pour faire passer une « réforme » libérale ?

**Mais cet amalgame devient insupportable** lorsqu'il est véhiculé par des textes officiels. Ainsi et contrairement à ce que contient la loi de finances 2018<sup>4</sup> qui précise que toute la formation initiale est concernée par cet impôt, l'étude d'impact du projet de loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel<sup>5</sup> » renforce cette contre vérité : « *Instituée en 1925 pour financer la **formation des apprentis**, la taxe d'apprentissage est un impôt auquel sont soumises la plupart des entreprises françaises du secteur privé.* » !

Les exemples qui vont dans le même sens ne manquent pas. La définition la plus idéologique est celle de Bertrand Martinot<sup>6</sup> : « *La taxe d'apprentissage a pour objet de favoriser l'égal accès à l'apprentissage sur le territoire national et de contribuer au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage.* »

**Remplacer la formation initiale par la formation des apprentis dans un texte**

**officiel est un acte condamnable et non innocent surtout que la ministre du travail s'est entourée de « fins » connaisseurs de la formation professionnelle !**

Cette contre vérité, annoncée clairement dans un document préparatoire au projet de loi montre que le gouvernement est prêt à utiliser tous les moyens pour atteindre son objectif : récupérer plus de moyens financiers pour développer l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle initiale scolaire ! La preuve c'est que la part hors quota, qui subventionne en partie les lycées professionnels, connaîtra une baisse brutale. Ainsi avec la suppression de la compétence apprentissage des régions, la taxe d'apprentissage est composée en deux parts (article 37) :

- une part de 87 %, destinée au financement de l'apprentissage ;
- une part de 13 %, destinée à financer, en partie, les formations initiales technologiques ou professionnelles (hors apprentissage).

(1) Déclaration du président du MEDEF à l'issue de la rencontre avec Emmanuel Macron, jeudi 12 octobre 2017.

(2) Conférence de Stéphane Lembre, maître de conférences en histoire contemporaine, Institut de recherches historiques du Septentrion (Irhis).

(3) Article 25 de la Loi de finances du 13 juillet 1925: « *Toute personne ou société exerçant une profession industrielle ou commerciale ou se livrant à l'exploitation minière ou concessionnaire d'un service public est assujettie à une taxe dite d'apprentissage dont le produit inscrit au budget de l'Etat contribue aux dépenses nécessaires au développement de l'Enseignement technique ou de l'apprentissage ainsi qu'à celles des laboratoires scientifiques* ».

(4) Annexe au projet de loi de finances pour la formation professionnelle, page 52 : « *Instituée en 1925, la taxe d'apprentissage a pour objet de financer des formations initiales technologiques et professionnelles et de favoriser l'égal accès à l'apprentissage sur le territoire national.* »

(5) Étude d'impact du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », page 175.

(6) Bertrand Martinot, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), donne sa définition suite à un Questionnaire adressé par M. François Patriat, rapporteur spécial du projet de loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage (2013).

## MOTION POUR LES CA

### **Déclaration des représentants enseignant-es SNUEP-FSU et XXXXX au Conseil d'administration du XXXXX 2018 du Lycée XXXXXXX**

La réforme de la voie professionnelle engagée pour la rentrée 2019 par le ministre de l'Éducation Nationale est tournée uniquement vers l'insertion professionnelle.

Cette réforme interpelle et inquiète l'ensemble des personnels d'enseignement de l'établissement car, sous fond d'austérité budgétaire, elle ne permettra plus de former les élèves qui en ont le plus besoin et ne permettra plus leur émancipation par l'accès à une culture générale et professionnelle de haut niveau.

Le Ministre veut ouvrir des unités de formation par apprentissage dans tous les LP alors que l'apprentissage n'est pas plus efficace que la voie scolaire. Le lycée professionnel accueille tous les jeunes alors que l'apprentissage est discriminant.

Les grilles horaires envisagées par le ministre présentent une baisse conséquente du volume des heures d'enseignement en Bac pro et en CAP (de -296 h à -380h). Toutes les disciplines seront touchées, notamment les Maths-sciences, la LV2, les Arts Appliqués, le Français et Histoire-Géographie-EMC.

Cet allègement va rendre les poursuites d'études vers le BTS plus difficile, appauvrir la culture générale des élèves et diminuer les savoirs et savoir-faire professionnels. Cette perte sera aggravée par la création de 2<sup>des</sup> à grandes familles de métier où la spécialisation aux métiers sera repoussée en 1<sup>re</sup>.

Aucun doute, le service public d'éducation et de formation professionnelle scolaire est attaqué par la réforme :

- Les conditions de formation se dégraderont fortement ;
- Des milliers de postes d'enseignants disparaîtront ;
- Les lycées professionnels serviront à préparer les élèves à l'apprentissage (incitation à des parcours mixte et ouvertures d'UFA dans tous les LP) ;

L'objectif unique est l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise en tant que main d'œuvre mono-tâche sans connaissance et culture permettant une formation continue et une émancipation.

Les personnels défendent une autre vision de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Ils rejettent majoritairement cette réforme qui ne cherche qu'à adapter les contenus de la formation aux attentes des professionnels et du patronat qui exige une main d'œuvre immédiatement productive et à bas coût.

Pour nous, la voie professionnelle doit conserver sa double finalité, l'insertion professionnelle mais aussi la poursuite d'études. Nous devons garantir aux élèves l'accès à une culture générale et technique de qualité.

Nous demandons l'ouverture de discussions avec la profession pour une autre réforme où les contenus et savoirs enseignés ainsi que les conditions d'études des jeunes et de travail des personnels sont au cœur.